



## Le PADD I LA DÉFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE

*Pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) introduit une démarche de projet en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. Il est l'expression d'une vision stratégique du développement de la commune à long terme, vision pouvant être complétée par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles. Le PADD constitue ainsi le cadre de référence et de cohérence pour les futures actions d'aménagement.*

Le PADD du PLU de Puget-sur-Argens repose sur trois grandes ambitions :

Orientation

1

**Puget-sur-Argens, Ville des proximités, Ville accessible**

Renforcer son rôle de ville des proximités et son accessibilité à toutes les échelles

- Conforter la polarité du **centre ville comme point de convergence**, accompagner les quartiers périphériques et soigner les transitions : définir le rôle des interfaces et notamment de la 2<sup>ème</sup> couronne ;
- Assurer le développement d'une **offre de logements diversifiée** garantissant les parcours résidentiels ;
- Poursuivre l'adaptation du **niveau d'équipements aux besoins des habitants** d'aujourd'hui et de demain ;
- Atténuer les **ruptures induites par les axes structurants**, hiérarchiser le réseau routier ;
- Développer la **multimodalité** et favoriser les **modes actifs**, tels que la marche ou le vélo.

Orientation

2

**Puget-sur-Argens, Ville active**

Conforter sa fonction économique diversifiée

- Promouvoir un **renouveau architectural et environnemental des zones économiques** et faciliter leur desserte ;
- Consolider **l'attractivité du centre-ville** en incitant au regroupement des commerces et en développant une offre de proximité ;
- Conforter l'agriculture, en **préservant les espaces agricoles** de la pression foncière et en favorisant **la diversification des productions locales** ;
- Promouvoir un **tourisme durable** structuré autour des productions locales et complémentaire au tourisme balnéaire.



Orientation

3

**Puget-sur-Argens, Ville nature, Ville jardin**

Maintenir un environnement et un cadre de vie de qualité pour les habitants et les visiteurs

- Préserver le **patrimoine écologique et paysager**, le cadre Pugétois entre massif du Tanneron et vallée de l'Argens ;
- Dessiner des **limites d'urbanisation claires**, renouer le lien entre habitants et paysages ;
- S'engager pour la **qualité urbaine et architecturale** / refuser la standardisation ;
- Favoriser les initiatives de **moins consommation énergétique** dans le choix des morphologies urbaines ;
- Assumer des **choix responsables face aux risques** en sensibilisant les habitants et en limitant l'urbanisation des espaces exposés aux risques naturels.

